

# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES / PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

Renseignements sur le Programme de prêts et bourses

## Une aide à votre portée

AUTOMNE  
**2021**  
HIVER/ÉTÉ  
**2022**



**Une demande en ligne, c'est avantageux!**  
Remplissez votre demande sur le Web plutôt que sur papier  
et vous pourrez déposer les documents requis directement  
dans votre dossier en ligne.

[Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes](https://Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes) 

**Québec** 

Ce guide d'accompagnement a pour but d'aider les personnes qui souhaitent effectuer une demande d'aide financière aux études.

Veillez prendre note que le personnel du Centre n'effectue pas les calculs de vos versements et n'a aucune autorité sur les décisions rendues de la part de l'aide financière aux études.

Nous sommes votre lien avec le bureau d'aide financière aux études et nous vous offrons toute l'aide ainsi que les outils nécessaires afin de présenter votre demande de prêts et bourses pour l'année scolaire en cours.

N'hésitez pas à communiquer avec nous ou avec les agents de l'aide financière aux études :

Isabelle Giguère  
418 652-2184, poste 7310  
isabelle.giguere@csdecou.qc.ca

**Service à la clientèle de l'aide financière aux études**

Région de Québec : 418 643-3750  
Région de Montréal : 514 864-3557

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 877 643-3750  
À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 418 646-5245 (boîte vocale)

Service téléphonique interactif (en tout temps)  
Région de Québec : 418 646-4505  
Sans frais ailleurs au Canada et aux États-Unis : 1 888 345-4505

## Simulateur de calcul

---

Vous désirez utiliser le service des prêts et bourses?

Rendez-vous à l'adresse suivante : [https://www.quebec.ca/simulateur de calcul](https://www.quebec.ca/simulateur-de-calcul)

Si vous désirez connaître le montant d'aide financière qui pourrait vous être accordé dans le cadre du Programme de prêts et bourses, vous pouvez utiliser le simulateur de calcul dans un premier temps.

 **Simulateur de calcul du montant d'aide financière aux études 2021-2022**

Guide  
Aide financière aux études

**Renseignements généraux**

Liste des sections terminées ▼ Page 1 de 8

Indiquez votre état matrimonial.

- Célibataire
- Marié ou Uni civilement
- Séparé
- Divorcé
- Veuf

Indiquez votre date de naissance (année-mois-jour). ▼ ▼ ▼

Cochez la case ci-contre si vous êtes atteint d'une déficience fonctionnelle majeure. ?

Quitter Page suivante ►

Vous n'avez besoin que de quelques minutes pour répondre aux questions et obtenir un aperçu de l'aide qui vous pourriez obtenir. La précision du résultat dépend de l'exactitude des renseignements fournis. Il est important de sélectionner la bonne année d'attribution, car les paramètres de calcul peuvent varier d'une année à l'autre.

À la question sur les droits de scolarité, vous devez inscrire **0 \$** afin que l'estimation soit plus précise.

**En aucun cas, les résultats ne doivent être interprétés comme un engagement de l'Aide financière aux études.**

## Création de votre dossier en ligne

Le traitement d'une demande d'aide est généralement de quatre semaines, mais le délai de traitement peut s'avérer plus long à certaines périodes de l'année. Vous pouvez effectuer votre demande avant même d'avoir complété votre inscription au Centre. **La demande est valide du mois de septembre au mois d'août suivant. Vous devez la renouveler à chaque année. Un rappel à cet effet sera envoyé par l'AFE dans votre dossier en ligne.**

Rendez-vous à l'adresse suivante : [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca)

Appuyer sur le lien ***Nouvelle inscription*** et suivez les étapes.

**Québec** 

**Identification**

[Accueil](#) [Nous joindre](#) [FAQ](#) [Courrier](#)

Aide financière aux études

---

Vendredi 11 juin 2021 Imprimer 

**Connexion à Mon dossier d'aide financière aux études**

Identifiez-vous pour accéder à votre dossier d'aide financière aux études.  
Si vous utilisez votre dossier d'aide financière aux études pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site [quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes](http://quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes).

Sélectionnez votre profil ?

Code permanent ?

Mot de passe

[Nouvelle inscription](#) 

[Mot de passe oublié?](#)

---

Page 3

Lorsque votre compte sera créé, accédez à ce dernier en sélectionnant : Profil **Étudiant** / Inscrivez votre **Code permanent** / Saisissez votre **mot de passe** / Appuyez sur **Soumettre**.

**Québec** Identification

Accueil Nous joindre FAQ Courrier  
Aide financière aux études

Vendredi 11 juin 2021 Imprimer

**Connexion à Mon dossier d'aide financière aux études**

Identifiez-vous pour accéder à votre dossier d'aide financière aux études.  
Si vous utilisez votre dossier d'aide financière aux études pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site [quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes](http://quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes).

Sélectionnez votre profil ? Faites votre choix

Code permanent ?

Mot de passe

Quitter Soumettre

**Nouvelle inscription**

**Mot de passe oublié?**

Une fois dans **Votre dossier en direct!**, choisissez l'onglet **Formulaires temps plein**.

Vos coordonnées Votre dossier **Formulaires Temps plein** Formulaires Temps partiel Formulaires Besoins particuliers Transmettre un document

Cliquer sur le lien **Demande d'aide financière** dans l'encadré **Programme de prêts et bourses**.

Année d'attribution 2021-2022

**Programme de prêts et bourses 2021-2022**

**Remplir un formulaire**

► **Demande d'aide financière**

Vous devez saisir vos coordonnées ainsi qu'une adresse électronique. Le courriel sera le **SEUL** moyen de communication entre l'AFE et vous, s'il manque des documents pour donner suite à votre demande ou pour vous donner de l'information sur l'aide financière qui vous sera accordée. Veuillez consulter vos courriels régulièrement.

<b>Vos coordonnées</b>	Votre dossier	Formulaires Temps plein	Formulaires Temps partiel	Formulaires Besoins particuliers	Transmettre un document
------------------------	---------------	-------------------------	---------------------------	----------------------------------	-------------------------

<b>Coordonnées de l'étudiante</b>	
<b>Adresse de correspondance</b>	

## Renseignements scolaires

### Section B

#### **N'INSCRIVEZ RIEN À CETTE SECTION.**

Elle est réservée aux études universitaires, collégiales ou selon le cheminement régulier. Passer à la section C.

### Section C

Choisissez **OUI** dans le menu déroulant à droite de l'énoncé **Études en cheminement continu**.

**C. Études à temps plein ou réputées à temps plein au secondaire à la formation professionnelle, au collégial ou à l'extérieur du Québec en cheminement continu**

Études en cheminement continu

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement à la première question et le code de votre programme d'études à la deuxième. Si vous ne connaissez pas ces codes, cliquez sur le bouton « Rechercher ».

② Date de début des études pour cette situation    (AAAAAMJJ)

② Date de fin des études pour cette situation    (AAAAAMJJ)

② Ou durée de votre programme d'études en nombre de semaines

② Ou durée de votre programme d'études en nombre de mois

② Code de l'établissement d'enseignement

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement. Si vous ne connaissez pas ce code, cliquez sur Rechercher.

② Code du programme d'études

Inscrivez le code ou le nom de votre programme d'études. Si vous ne connaissez pas le code, cliquez sur Rechercher.

Résidez-vous chez vos parents, votre répondante ou votre répondant au cours de cette

Indiquer les renseignements ci-dessous aux endroits appropriés :

#### **Date de début et date de fin :**

Si vous n'avez pas ces informations, nous vous invitons à contacter le secrétariat du Centre à cet effet.

**Code de l'établissement : 733496**

#### **Code du programme d'études :**

Bijouterie-joaillerie	05085
Dessin de bâtiment	05250
Lancement d'une entreprise	05361
Photographie	05326
Vente-conseil	05321
Représentation	05323

## **L'allocation pour du matériel d'appui à la formation**

Toute personne admissible au Programme de prêts et bourses peut avoir droit à un montant supplémentaire, à raison de **150 \$** pour chacune des périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution.

Le montant versé est sous forme de prêt et totalise plus ou moins **450 \$** par année d'attribution.

Si vous n'êtes pas certaine qu'un montant d'aide additionnel vous est nécessaire, vous pouvez attendre et en faire la demande ultérieurement en fournissant le formulaire ***Déclaration de changement***, accessible sous l'onglet ***Formulaires Temps plein***.

## Situation de l'étudiant ou de l'étudiante

---

### Section A : État matrimonial

L'état matrimonial est la situation légale d'une personne au regard du mariage.

**Célibataire** – La personne qui sélectionne cet état matrimonial ne doit jamais avoir été mariée ou unie civilement.

**Mariée ou marié** – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit être mariée légalement. Si vous cochez cette case, vous devez faire remplir le formulaire # 1152 / **Déclaration du conjoint** (voir procédure à l'annexe A). Vous trouverez ce formulaire dans notre site Web ([www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca)), à la rubrique : *Tous les formulaires*.

**Unie ou uni civilement** – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit s'être engagée légalement à faire vie commune avec une autre personne. L'union doit avoir été contractée publiquement devant un célébrant compétent, au même titre que le mariage, et être constatée dans un acte d'union civile. Si vous cochez cette case, vous devez faire remplir le formulaire # 1152 / **Déclaration du conjoint** (voir procédure à l'annexe A). Vous trouverez ce formulaire dans notre site Web ([www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca)), à la rubrique : *Tous les formulaires*.

**Divorcée ou divorcé** – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit avoir été mariée légalement et avoir obtenu par la suite un jugement de divorce.

**Séparée ou séparé légalement** – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit avoir été mariée ou unie civilement et avoir obtenu par la suite un jugement de séparation légale, par exemple.

**Séparée ou séparé de fait** – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit être mariée ou unie civilement, mais elle est séparée de sa conjointe ou de son conjoint sans qu'un jugement de la cour l'ait reconnu.

**Veuve ou veuf** – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit avoir été mariée ou unie civilement avec la conjointe ou le conjoint maintenant décédé, sans en avoir été divorcée. Elle peut toutefois en avoir été séparée légalement ou de fait.

**N'oubliez pas d'inscrire la date de début de votre état matrimonial, sauf si vous êtes célibataire.**

### Sections C et D : Autonomie en fonction de la situation familiale ou des études

Les questions contenues dans les catégories C à F évaluent donc vos critères d'autonomie. Si aucune des situations énumérées ne vous concerne, vous êtes considéré avec contribution de vos parents (même si vous n'habitez pas chez eux et qu'ils ne paient pas pour vous).

Si vos parents habitent ensemble, ils devront remplir la **Déclaration du père** et la **Déclaration de la mère** en ligne (voir les étapes ci-dessous). S'ils sont séparés, vous devrez faire remplir la **Déclaration du père ou de la mère** (voir procédure à l'annexe A) par le parent chez qui vous habitez ou le dernier avec lequel vous avez résidé si vous n'habitez plus là.

## Section C : Autonomie en fonction de la situation familiale

Peu importe votre âge, que vos parents vous aident financièrement ou non, vous devez être dans l'une de ces situations afin d'être considéré autonome et sans contribution des parents c'est-à-dire que l'AFE ne considère pas leurs revenus.

- Je suis ou j'ai été le parent biologique ou adoptif d'un enfant.
- Je suis célibataire et mes **deux parents** sont décédés.
- Je suis enceinte d'au moins 20 semaines.
- Je suis chef de famille monoparentale et j'habite avec au moins un enfant.
- Je vis avec une conjointe ou un conjoint de fait (sans être marié ou uni civilement) et au moins un enfant (le mien ou celui de ma conjointe ou de mon conjoint).
- Je vis ou j'ai vécu en famille d'accueil
- J'ai cessé d'étudier à temps plein pendant au moins 7 ans, consécutifs ou non.
- Pendant 24 mois, sans être en même temps aux études à temps plein, j'ai occupé un emploi rémunéré tout en résidant chez mes parents ou j'ai subvenu à mes besoins OU j'ai subvenu à mes besoins tout en résidant ailleurs que chez mes parents.

## Section D : Autonomie en fonction des études

Vous devez cocher qu'une seule case. Si aucune des affirmations ne s'applique à vous, passez à la section suivante.

## Ressources financières

---

### A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi

Vous devez tenter de faire une estimation la plus juste possible de vos revenus pour **l'année en entier** (ce que vous avez gagné entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre). Voici un exemple :

Pour l'année scolaire 2021-2022, les revenus de l'année 2021 devront être déclarés. Pour l'année scolaire 2022-2023, c'est les revenus de l'année 2022 qui devront être déclarés et ainsi de suite.

Il peut s'avérer ardu d'estimer les revenus pour l'année en cours surtout si vous travaillez en même temps. Sachez que les revenus déclarés à l'AFE seront vérifiés auprès de Revenu Québec aux alentours du mois de mai, et en cas d'écart entre les deux, il est probable que vos versements à venir soient affectés et même que votre aide financière soit suspendue.

Vous ne devez pas déclarer les sommes de l'allocation famille ainsi que l'allocation canadienne pour enfants (ACE). L'aide financière reçue dans le cadre du programme de prêts et bourses n'est pas considérée comme un revenu non plus.

Vous pouvez toujours modifier les revenus déclarés ou toutes autres informations dans votre demande d'aide financière en remplissant une déclaration de changement :

***Votre dossier en direct!*** / onglet ***Formulaires temps plein*** / lien ***Déclaration de changement***

## Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire

---

Vous êtes maintenant rendu à la dernière étape, l'envoi de votre demande. Pour ce faire, il ne vous reste qu'à choisir **OUI** dans le menu déroulant et cliquer sur 

N'oubliez pas qu'en répondant **OUI** que vous déclarez que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

### Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire

Imprimer 

Formulaire envoyé le :  Liste des sections terminées Page 8 de 9

[← Page précédente](#) [Suspendre](#) [Annuler](#)

#### Attention!

**En vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, vous avez l'obligation de nous aviser de tout changement qui se produit au cours d'une année et qui pourrait influencer sur le montant d'aide financière qui vous est accordé.**

**Un dossier comportant des pièces justificatives ou des informations manquantes ou contenant des données inexacts pourrait vous amener bien des inconvénients, tels que la suspension des versements prévus, l'obligation de rembourser immédiatement une aide versée en trop et la non admissibilité, pour une période de deux ans, au Programme de prêts et bourses et au Programme de prêts pour les études à temps partiel.**

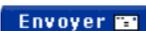
Déclaration sur l'honneur

Je,  dont le code permanent est  déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je le déclare.

#### Attention!

**Cliquez sur le bouton suivant pour envoyer votre formulaire.**



## Documents requis, confirmation et rappels

**ÉTAPE IMPORTANTE À LIRE** : C'est à cette étape que vous saurez si vous avez des papiers à envoyer à l'AFE et lesquels. Vous saurez aussi si vos parents ou votre conjoint(e) auront une déclaration à faire. Soyez attentifs!!!

Afin de connaître le ou les documents dont l'AFE a besoin, cliquez sur le bouton **Documents** associé à chaque situation. Des renseignements importants relatifs à ce ou ces documents y sont indiqués au besoin.

Pour chacun des dossiers en attente de traitement, une liste de catégories de documents est affichée.

**Déposer un document requis** Veuillez consulter la section Dossiers en attente de traitement pour savoir si vous devez nous transmettre des documents.

Vous pourriez vouloir fournir un document qui n'est pas requis

Déposer un document sur une base volontaire

### Dossiers en attente de traitement

#### Liste des dossiers

Sélectionnez d'abord un dossier pour savoir quels documents vous devez nous transmettre en ce qui le concerne.

- Programme de prêts et bourses 2015 - 2016
- Demande d'aide financière du 11 mars 2013
- Programme de prêts et bourses 2014 - 2015**
- Demande d'aide financière du 23 août 2014**
- Reconnaissance d'une déficience fonctionnelle
- Demande de reconnaissance d'une déficience fonctionnelle du 11 mars 2015

#### Documents requis

Pour chaque catégorie de documents indiquée ci-après, vous devez fournir les documents pertinents en tenant compte de votre situation particulière. Pour savoir quels documents vous devez fournir, consultez le lien [Précisions](#) présent dans chacune des catégories.

Ne fournissez que les documents qui vous sont demandés et assurez-vous de le faire dans les meilleurs délais. Si vous avez déjà fourni un document requis, ne le transmettez pas à nouveau.

#### Liste des catégories de documents

Catégorie	Précisions concernant les documents à fournir
7005-Attestation d'union civile	<a href="#">Précisions</a>
1040-Déclaration de statut familial	<a href="#">Précisions</a>

Déposer vos documents directement à votre dossier en ligne accélère de façon notable le traitement des renseignements que vous fournissez.

Déposer

Cliquez sur les liens du tableau pour savoir quels documents doivent être fournis en tenant compte de votre situation particulière.

## Documents requis

Pour chaque catégorie de documents indiquée ci-après, vous devez fournir les documents pertinents en tenant compte de votre situation particulière. Pour savoir quels documents vous devez fournir, consultez le lien *Précisions* présent dans chacune des catégories.

**Ne fournissez que les documents qui vous sont demandés et assurez-vous de le faire dans les meilleurs délais. Si vous avez déjà fourni un document requis, ne le transmettez pas à nouveau.**

### Liste des catégories de documents

Catégorie	Précisions concernant les documents à fournir
7005-Attestation d'union civile	<a href="#">Précisions</a>
1040-Déclaration de statut familial	<a href="#">Précisions</a>



Déposer vos documents directement à votre dossier en ligne accélère de façon notable le traitement des renseignements que vous fournissez.

Déposer



Accès direct à la fonction qui permet de déposer un document requis

Les documents requis doivent être transmis à l'AFE dans votre dossier en ligne. Il vous suffit d'avoir à votre disposition une version numérique du document (par exemple, prendre le document requis en photo avec votre téléphone portable) et de la sauvegarder sur votre poste informatique, puis de la récupérer à partir de votre dossier personnel en ligne.

## Annexe A

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour remplir la déclaration du père, de la mère, du conjoint ou de la conjointe.

Appuyer sur le lien **Nouvelle inscription** et suivez les étapes.

Québec  Identification

Accueil Nous joindre FAQ Courrier  
Aide financière aux études

---

Vendredi 11 juin 2021 Imprimer 

**Connexion à Mon dossier d'aide financière aux études**

Identifiez-vous pour accéder à votre dossier d'aide financière aux études.  
Si vous utilisez votre dossier d'aide financière aux études pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site [quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes](http://quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes).

Sélectionnez votre profil ? Faites votre choix

Code permanent ?

Mot de passe

[Nouvelle inscription](#) 

[Mot de passe oublié?](#)

Lorsque votre compte sera créé, accédez à ce dernier en sélectionnant : Profil **Père, Mère, Conjoint ou Conjointe** / Inscrivez votre **NAS** / Saisissez votre **mot de passe** / Appuyez sur **Soumettre**.

Québec  Identification

Accueil Nous joindre FAQ Courrier  
Aide financière aux études

---

Vendredi 11 juin 2021 Imprimer 

**Connexion à Mon dossier d'aide financière aux études**

Identifiez-vous pour accéder à votre dossier d'aide financière aux études.  
Si vous utilisez votre dossier d'aide financière aux études pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site [quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes](http://quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes).

Sélectionnez votre profil ? Père

Numéro d'assurance sociale ?

Mot de passe

[Nouvelle inscription](#) 

[Mot de passe oublié?](#)